

**Canada
Province de Québec
Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci
M.R.C. de la Matawinie**

**Vendredi
27 mars
2020
(07)**

Assemblée extraordinaire du conseil municipal, tenue le vendredi 27 mars 2020 par conférence *Messenger* à huis clos (selon l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux), à 10 h 00. Étaient présents, Mesdames, Messieurs, les membres du conseil suivants et formant quorum :

Julie-Anne Cousineau
Lucie Vignola
Chantale Perreault

Bertrand Taillefer
André Lafrenière
Siège # 6 : Poste vacant

Sous la présidence de Son Honneur la Mairesse, Madame Isabelle Parent.

La directrice générale, madame Chantal Soucy, est également présente à la conférence *Messenger*.

Madame la mairesse procède à l'ouverture de la présente séance.

- 1- Ouverture
- 2- Lecture de l'avis de convocation
- 3- Adoption de l'ordre du jour
- 4- Entente avec la Fabrique Sainte-Famille-Des-Lacs – Projet : Cession de l'église et du presbytère
- 5- Taux d'intérêt
- 6- Chapiteau – Acquisition
- 7- Dégagement d'un montant pour denrées – Petite Mission
- 8- Période de questions
- 9- Levée de l'assemblée

1- Ouverture

2- Lecture de l'avis de convocation

20-086

3- Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer
Et résolu,

- Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que déposé.

Adopté unanimement par les conseillers.

20-087

4- Entente avec la Fabrique Sainte-Famille-Des-Lacs – Projet : Cession église et presbytère
[n/d 114-400]

ATTENDU QUE La Fabrique est propriétaire de l'église et du presbytère;

ATTENDU QUE Ces bâtiments font l'objet du projet de cession;

ATTENDU QUE Le conseil municipal reconnaît l'importance de maintenir en fonction et en bon état, pour les citoyens de Notre-Dame-de-la-Merci et pour l'avenir, ces édifices qui font parties intégrantes du paysage culturel de la Municipalité;

ATTENDU QUE Les parties déclarent que l'avenir de ces bâtiments sera mieux assuré si la Municipalité en devient propriétaire;

ATTENDU QUE La Municipalité est intéressée à acquérir les immeubles dans le but d'en faire des bâtiments publics pour les besoins et à l'usage de tous les résidents de la Municipalité, et s'engage à respecter la volonté de la Fabrique de pouvoir y maintenir un lieu de culte pour les besoins des paroissiens;

ATTENDU QUE Le conseil se réserve le droit de mettre fin à l'entente si une problématique majeure était soulevée lors de l'inspection des bâtiments effectuée par un expert;

ATTENDU QUE Le conseil municipal procédera à une consultation publique auprès de ses citoyens, en ce qui concerne cette acquisition, avant de notarié la cession de ces immeubles,

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer
Et résolu

- Que le conseil municipal autorise madame Isabelle Parent, mairesse et madame Chantal Soucy, directrice générale, à signer l'entente entre la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci et la Fabrique Sainte-Famille-Des-Lacs afin de poursuivre les démarches d'officialisation de la cession.

Adopté unanimement par les conseillers.

20- 088

5- Taux d'intérêt [n/d 204-000]

Il est proposé par la conseillère Lucie Vignola
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci adopte une résolution à l'effet que les taux d'intérêt sont suspendus et sont fixés à 0% à compter du 27 mars, pour un temps indéterminé;
- Que cette baisse à 0% d'intérêt s'applique à toute somme due auprès de la municipalité.

Adopté unanimement par les conseillers.

20-089

6- Chapiteau – Acquisition [n/d 401-111]

ATTENDU QU' Un appel d'offres a eu lieu;

ATTENDU Le dépôt de la soumission suivante :

- **Grandchamp chapiteaux, au coût de 43 800 \$ plus taxes**

ATTENDU QU' Un seul soumissionnaire a déposé une offre et que l'offre est au-dessus de nos prévisions budgétaires;

ATTENDU QUE La loi permet de négocier avec le fournisseur lorsqu'il est le seul soumissionnaire,

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer
Et résolu

- Que le conseil municipal reporte sa décision à une assemblée ultérieure afin de permettre une négociation avec le fournisseur.

Adopté unanimement par les conseillers.

20-090

7- Dégagement d'un montant pour denrées – Petite Mission [n/d 114-400]

ATTENDU Cette période de Pandémie de la Covid-19;

ATTENDU Que des activités ont été annulées,

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer
Et résolu

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci octroie une subvention de 2 000 \$ à l'organisme la *Petite Mission* afin de venir en aide aux citoyens de Notre-Dame-de-la-Merci.

Adopté unanimement par les conseillers.

8- Période de questions

20-091

9- Levée de l'assemblée

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière
Et résolu,

- Que la présente assemblée soit et est levée.

Adopté unanimement par les conseillers.

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes : 20-090.

Chantal Soucy, Directrice générale

0 personne présente (huis clos)

Fin de la session 10h45

Isabelle Parent, Mairesse

Chantal Soucy, Directrice générale